



Association
des Ludothèques
Françaises

PROJET DE « LABEL » NATIONAL DES LUDOTHEQUES

Document de travail soumis au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire
du 16 mars 2019 à Toulouse.



Association
des Ludothèques
Françaises

Les enjeux d'une labellisation

Depuis de nombreuses années, l'ALF mène des actions de terrain (recherche, représentation, formations, animation du réseau...) pour structurer la profession, contribuer au développement et à la reconnaissance du métier de ludothécaire. A ce jour, de nombreux travaux ont déjà été menés, entre autres, le travail du projet politique, de la fiche métier, de la charte de qualité.

L'utilisation du terme ludothèque n'est pas réglementée. L'accessibilité et les conditions d'installation d'une ludothèque ne sont donc pas soumises à des obligations de certification, basées sur des compétences ou une déontologie régissant des pratiques professionnelles.

Le réseau ALF souhaite de longue date que la structure et le métier gagnent en qualité, en cohérence, et soient mieux reconnus.

De ce fait, une démarche de réflexion autour du label des ludothèques a été relancée de manière collective depuis 2016 : la proposition a été validée par l'assemblée générale. Par la suite, une commission de travail s'est formée, appuyée par des ateliers de réflexion et de concertation lors des universités d'été et des AG. Une finalité ainsi que des objectifs et une démarche ont ainsi été déterminés et validés en conseil d'administration.

La finalité du label que nous proposons suite à ce travail est la suivante :

“Renforcer et développer, qualitativement et quantitativement, les ludothèques et les structures ludiques françaises qui partagent le projet politique et les façons de faire autour du jeu qui sont décrites dans les documents de référence de l'ALF.”

A partir de cette finalité, deux axes stratégiques se dégagent :

- Renforcer la culture professionnelle.
- Favoriser la reconnaissance.

La démarche dans laquelle l'ALF s'engage est une démarche qui vise l'accessibilité du processus et consiste à :

- Favoriser l'appropriation des enjeux.
- Faciliter la réalisation de la démarche.
- Lever les freins liés aux moyens.



Association
des Ludothèques
Françaises

Partie 1 : Présentation des axes stratégiques

Axe 1 : Renforcer la culture professionnelle

L'existence d'un label tend à favoriser la cohérence d'un réseau et l'appropriation de sa culture professionnelle (pratique, valeurs, langage, formation...). Cette démarche est un levier pour :

1.1. Encourager une démarche commune.

Nous voyons au travers du processus de labellisation une occasion de mettre en cohérence les projets des ludothèques.

L'ALF considérera l'objectif comme atteint si les ludothèques :

- s'appuient sur **les documents de références produits par l'ALF** :
 - ❖ le projet politique de l'ALF,
 - ❖ la charte de qualité des Ludothèques Françaises,
 - ❖ la fiche métier : ludothécaire.
- ont **des pratiques professionnelles communes** : techniques de ludothéconomie (classification, aménagement, gestion du fond, posture, langage..) en cohérence avec les documents de référence.
- revendiquent un **rôle social, culturel et éducatif**, ce qui met en valeur les différentes facettes de la ludothèque.

1.2. Structurer le groupe professionnel

Organiser le groupe professionnel suppose la mise en place d'un tronc commun en terme de savoirs, savoirs faire et savoir être pour toute personne, salariée ou bénévole, travaillant au sein des ludothèques.

L'ALF considérera cet objectif comme atteint, si les ludothécaires :

- **Sont formés au métier.** En effet, une condition pour offrir un service de qualité est d'avoir des professionnels d'abord convaincus que leur métier exige des compétences spécifiques. La meilleure manière d'appréhender cette spécificité réside avant tout dans la formation de ces professionnels.
- Participent à la vie des différents **réseaux professionnels liés au métier de ludothécaire.**
- Acquièrent les compétences nécessaires pour que les ludothécaires intègrent les **réseaux connexes** (éducation, parentalité, culture...)

La cohésion d'un groupe professionnel constitue également un atout pour l'amélioration de l'image des ludothèques.



Association
des Ludothèques
Françaises

Axe 2 : Favoriser la reconnaissance

Il s'agit de faire prendre conscience de la dimension d'intérêt général du jeu, tel que défini par le réseau des ludothèques, de l'équipement ludothèque et du métier de ludothécaire. En effet, les ludothèques assument un rôle social, culturel et éducatif important dans la société.

Afin de conforter l'action des acteurs de terrain et d'appuyer cette reconnaissance, trois objectifs opérationnels sont déclinés :

- renforcer la notoriété de la ludothèque auprès du public et des autres professionnels, mais aussi auprès des médias et des institutions.
- renforcer les ressources aux niveaux humains, matériels et financiers.
- renforcer les partenariats en mettant en place des projets co-construits.

2.1. Renforcer la notoriété de la ludothèque auprès du public et des autres professionnelles, mais aussi auprès des médias et des institutions.

Encore peu visibles ou de manière inégales, les ludothèques souhaitent renforcer leur notoriété au niveau local et national. Cette démarche de labellisation axée sur des valeurs fortes, entend mieux sensibiliser aux causes que les ludothèques défendent pour susciter l'intérêt de ces différents acteurs.

Nous avons défini quatre indicateurs pour voir si ces objectifs sont atteints :

- le discours des publics est bien le reflet du projet de la ludothèque

Les publics de la ludothèque ont cerné au travers des actions, des échanges, des informations... les raisons d'être de la ludothèque.

- le discours des professionnelles est bien le reflet des valeurs de la ludothèque

Les professionnelles partenaires tiennent un discours structuré qui reflète le sens de l'action des ludothèques.

- la couverture médiatique est bien le reflet de l'activité

Les médias retranscrivent avec justesse les messages que nous leur adressons et comprennent bien le sens de notre action.

- le discours institutionnel est bien le reflet de l'identité de la ludothèque

Les institutionnels ont compris quel était l'objet des ludothèques et l'intègre dans leur discours.

2.2. Renforcer les ressources aux niveaux humains, matériels et financiers.

De nombreux témoignages de ludothèques font transparaître des besoins en ressources humaines, matérielles et financières. Ces trois niveaux sont interdépendants, la pérennité des structures implique un équilibre entre eux. L'ALF considérera l'objectif comme atteint si :

Les ressources qu'elles soient humaines (bénévolat, salariat...), matérielles ou financières sont adaptées au projet de la ludothèque



Association
des Ludothèques
Françaises

2.3. Renforcer les partenariats en mettant en place des projets co-construits.

La démarche de labellisation peut renforcer la légitimité des ludothèques et leur ancrage au sein d'un territoire. Elle permettra aux ludothécaires de mieux se positionner dans la co-construction des projets partenariaux et de rester en cohérence avec le projet de sa structure.

L'ALF considérera l'objectif comme atteint si :

Les partenariats sont adaptés au projet de la structure et de son territoire du point de vue matériel, et en adéquation avec les valeurs du projet de la ludothèque et du label.

Partie 2 : Démarche de mise en place du projet

2.1 : Les principes de la démarche :

L'ALF veut rendre accessible le processus de labellisation au travers de trois objectifs généraux qui sont de :

- Favoriser l'appropriation des enjeux
- Faciliter la réalisation de la démarche
- Lever les freins liés aux moyens

2.2. : Cadre de l'évaluation du projet de label

La commission label a construit une méthodologie de suivi de l'évaluation dans l'optique de permettre un réajustement des objectifs ci dessus en cours et à la fin du projet.

La commission label :

Elle a pour mission de suivre l'ensemble du processus amenant à la réalisation du projet de label validé en 2019. Elle se réunit une fois tous les deux mois pour faire le point sur les avancées. Elle est composée de différents membres :

- deux membres de l'équipe salariée de l'ALF National
- un membre du bureau de l'ALF
- des membres du réseau ludothécaires salarié-es et bénévoles



Association
des Ludothèques
Françaises

2.3. Déroulement de la mise en œuvre de 2019 à 2021

Un plan d'actions va être proposé à l'AG 2019 et soumis à validation par l'ensemble des adhérents. Dans l'hypothèse où ce serait le cas, voici son détail :

Les ressources nécessaires à sa mise en œuvre s'articuleront autour de 3 composantes :

- L'existence d'une commission
- L'appui de personnes complémentaires,
- Une validation régulière du processus par les adhérents. Un processus long mais indispensable. Il devra être évalué et validé à chaque étape. Chaque étape sera présentée au cours des AG de 2019 jusqu'en 2021.

2.3.1. 1ère phase :

1. AG 2019 Valider les objectifs et la démarche globale du projet. (cf ci-dessus).

Les ALF régionales relaient l'information auprès des ludothèques adhérentes.

2. Entre AG 2019- AG 2020

Nous proposons de travailler, **dans un premier temps, avec quelques ludothécaires qui se sont déjà mobilisés pour ce projet afin :**

- de déterminer les dénominateurs communs des ludothèques qu'elles soient associatives, municipales, fixes ou itinérantes etcet de trouver **les critères de labellisation** qui définissent nos structures que se soient qualitativement ou quantitativement.
- d'étudier la possibilité de plusieurs niveaux de labellisation ou pas,
- de réfléchir à qui s'adressera cette labellisation (aux ludothèques adhérentes ALF ou à tout autre structures ludiques.)

3. Dans un second temps ou parallèlement :

- Identifier le groupe qui aura pour fonction d'évaluer, plusieurs possibilités :
 - soit uniquement interne (ALF régionales et/ou Nationale),
 - soit un comité paritaire tel que des financeurs, structures ludiques, ALF nationale
 - soit externaliser totalement la labellisation
- Définir les différentes phases de labellisation et son coût selon les différentes modalités choisies ensemble (formulaire, évaluation et contrôle)
- Trouver un nom pour le label (dépôt à l'INPI)



Association des Ludothèques Françaises

Tous ces choix doivent être étudiés pour répondre au plus près à vos attentes mais aussi qu'ils soient réalisables.

Le travail de la commission jusqu'à la prochaine AG 2020 devra se questionner sur chaque cas et apporter des réponses en adéquation avec le projet.

La construction du projet est le résultat d'une démarche participative et d'une construction commune des administrateurs, salarié-es et partenaires de l'association.

Pour que la commission avance dans la démarche, les ludothèques seront mises à contribution soit au travers de questionnaires, d'ateliers etc...

2.3.2. 2ème phase : Entre AG 2020 et AG 2021 :

Si nous obtenons un accord et un consentement de la majorité des ludothécaires, lors de l'AG 2020, au travail défini ci-dessus, alors la deuxième phase du projet de labellisation pourra débuter. Deux temps forts entre ces deux AG, qui s'articulent autour d'une expérimentation mais également autour de son évaluation.

1 : Expérimentation

La commission label mènera une expérimentation pour laquelle elle devra :

- Déterminer les postulants afin de tester un échantillon de ludothèques sur un territoire à définir : départemental, régional ou national.
- Trouver les moyens humains pour permettre aux postulants de bénéficier d'un accompagnement sur le terrain (mise en place d'un référent, tuteur, formation...)
- Rechercher des financements (matériel, privés, publics, mécénats...) pour cette expérimentation.

Au vu de la diversité des actions à mettre en œuvre, le panel des acteurs pourra être élargi. La commission pourra accueillir d'autres membres que ce soit des adhérent-es ALF ou des intervenant-es externes sur lesquels nous compterons à différents moments du projet. Ils pourront nous aider à avoir un regard critique sur nos avancées et également tisser des relations dont nous aurons besoin pour mener à bien notre projet.

2 : Evaluation de l'expérimentation

Le travail de la commission sera donc d'appréhender les difficultés rencontrées par les postulants lors de la mise en place de la labellisation, mais aussi de relever les points positifs de cette expérimentation.

L'ensemble de cette évaluation nous permettra d'identifier quels sont les moyens à mettre en place pour lever certains freins et faciliter la mise en place du label pour toutes les structures qui en feront la demande.



Association des Ludothèques Françaises

Cette expérimentation nous permettra de vérifier l'opérationnalité du projet et d'en présenter les résultats lors de l'AG 2021.

Bien menée, cette expérimentation sera un moyen d'argumentation supplémentaire auprès des élu-es associatifs, de collectivités, des financeurs, des institutions...

L'implication des acteurs institutionnels est aussi recherchée pour obtenir un soutien financier potentiel pour la mise en œuvre de la labellisation au plan national.

La finalité de ce travail est de valider l'organisation mise en place et de définir les moyens humains et financiers nécessaires à son extension au territoire national.

2.3.3. 3ème phase : A partir de l'AG 2021

Une fois la démarche validée, il s'agit de lancer la labellisation sur le plan national. Nous serons attentifs sur deux points : le fait que les ludothèques et les structures ludiques s'approprient la démarche et qu'elles puissent s'y engager facilement avec les moyens qu'elles auront à leur disposition.

1 : Favoriser l'appropriation de la démarche auprès de toutes les structures

La commission label aura une **mission de diffusion et d'information** :

Bien que l'on puisse envisager qu'une partie des ludothécaires auront, au cours des deux années antérieures, pris connaissance de certains points. **La commission devra mettre en place des outils pour faire connaître l'existence du label, d'en faire comprendre les enjeux et d'en expliquer le fonctionnement de la démarche.**

Ces outils devront cibler les ludothèques et les structures ludiques, les gestionnaires, mais aussi les institutions (Association des Maires de France, CNAF ...) et autres collectivités au niveau national.

Les outils de communication qui pourront être étudiés par la commission label sont multiples et à définir ensemble comme par exemple :

- présentation de témoignages
- élaboration d'un dossier de présentation,
- mise en place de réunions régionales
- mail, forum etc....

2 : S'engager dans la démarche :

Le but est que chaque postulant s'empare de ces outils ; que les ludothèques et les structures ludiques entreprennent des démarches pour collectivement favoriser la reconnaissance des équipements à travers les critères du label.

Il s'agit avant tout de faire en sorte que cette dynamique permette aux élu-es et aux gestionnaires de soutenir ce processus de labellisation.